



MANUEL DE PRÉVENTION DE LA CORRUPTION



Un guide pour mener des affaires en étant intègre.

Contents

Introduction/Objet	3
Qu'est-ce que la corruption et le trafic d'influence ?	3
Comment règle-t-on ce problème ?	3
Pourquoi créer un Manuel de Prévention de la Corruption ?	3
Comment bioMérieux empêche-il la corruption et le trafic d'influence ?	4
Où dois-je m'adresser si j'ai des questions ?	4
Quels sont les risques ?	4
Mise en pratique du Manuel de Prévention de la Corruption	5
Qui doit tenir compte de ce Manuel ?	5
Quelles sont les conséquences de la non-conformité ?	5
Qu'advient-il si mon directeur me demande d'agir en violation de ce Manuel ?	5
Que faire si les lois de mon pays sont différentes des instructions de ce Manuel ?	6
Politiques de Prévention de la Corruption	6
Qu'est-ce qu'un pot-de-vin ?	6
Quelle est la politique de bioMérieux ?	6
Qu'est-ce que cela signifie ?	7
Si un commercial offre ou promet un cadeau que le destinataire refuse, cela constitue-t-il de la corruption ?	7
Qui est considéré comme un « représentant gouvernemental » et pourquoi est-ce important ?	7
Qu'en est-il des paiements (dits « Paiements de Facilités ») destinés à accélérer l'approbation d'un permis ou d'une autre décision du gouvernement ? S'agit-il de pots-de-vin ?	7
Qu'en est-il si un représentant gouvernemental exige un paiement ?	7
Quels genres de paiements envers le gouvernement sont autorisés ?	8
Travailler avec des professionnels de santé.....	9
Pourquoi devons-nous interagir avec les professionnels de santé ?	9
Existe-t-il des lois régissant les interactions avec les professionnels de santé ?	9
Qu'en est-il des codes de conduite dans le domaine de l'industrie ?	9
Cadeaux, hospitalité, divertissement et voyages	10
Voyages, hébergements, divertissements et repas	11
Cadeaux	12

Contributions : Politique & Caritative	13
Pourquoi devons-nous interdire les contributions des entreprises aux campagnes politiques ?	13
Qu'est-ce qu'une don caritatif ? ou un parrainage non commercial ?	13
Quelles sont les règles applicables aux contributions caritatives et aux parrainages non commerciaux ?	13
Comptabilité et Tenue des Documents.....	15
Comment la comptabilité et la tenue des documents sont-ils liés à la conformité ?	15
Que devons-nous faire ?	15
Reconnaître les signaux d'alarme	16
Quels sont les « signaux d'alarme » permettant de soupçonner une corruption ou un trafic d'influence?	16
Sélection et suivi des tiers à haut risque	17
Qu'en est-il de la collaboration avec des tiers ?	17
Quels tiers présentent un risque élevé en matière de corruption ?	17
Que devons-nous faire pour en réduire les risques ?	18
Connaître vos partenaires commerciaux	18
Les signaux d'alarme nécessitent une plus grande vérification	18
Il faut un contrat écrit pour tout tiers à haut risque	19
Païement des tiers à haut risque	20
Traiter avec des tiers à haut risque : résumé	20
Processus d'acquisition et de fusion	20
Quels sont les risques en matière de fusions, d'acquisitions et joint-ventures ?	20
Comment peut-on réduire le risque ?	20
Exprimer vos doutes	21
Pourquoi dois-je exprimer mes doutes ?	21
Comment signaler une interrogation ?	21
Que devient mon rapport ?	21
Marche à suivre dans le cadre de la prévention de la corruption	22

Introduction/Objet

Qu'est-ce que la corruption et le trafic d'influence ?

La corruption, c'est accepter d'agir de manière malhonnête ou frauduleuse en échange d'un gain personnel ou d'un avantage pour la société. Une personne en position de pouvoir qui est payée illégalement pour prendre une décision favorisant le débiteur à participer à un acte de corruption, de même que le débiteur. La corruption augmente le coût des affaires, crée une concurrence déloyale, nuit à l'innovation, et fragilise les structures sociales. Elle retarde, déforme et détourne la croissance économique et aggrave la pauvreté.

Le trafic d'influence est un type de corruption qui se produit lorsqu'une personne utilise une influence réelle ou apparente sur une personne en position d'autorité publique pour obtenir des faveurs indues ou un traitement préférentiel pour une autre personne, en échange d'un avantage ou d'un paiement.



Le donneur et le receveur
ont participé à un acte de
corruption !

Comment règle-t-on ce problème ?

En raison des dommages que cause la corruption au bien public, celle-ci fait l'objet d'une condamnation internationale grandissante. La corruption est **illégalement partout** et les pays, dans le monde entier, appliquent **strictement les lois anti-corruption**. Les entreprises renforcent les contrôles internes pour s'assurer qu'aucun pot-de-vin ne soit versé par leurs salariés ou leurs partenaires commerciaux. Par ces mesures, les gouvernements et les entreprises font comprendre aux personnes en position de pouvoir que la corruption ne sera plus tolérée.

Pourquoi créer un Manuel de Prévention de la Corruption ?

En tant qu'entreprise mondiale, les salariés ou représentants de bioMérieux communiquent régulièrement avec les agents du gouvernement pour obtenir des contrats, des permis, des licences et d'autres types d'approbations gouvernementales. Nous sommes aussi fréquemment en relation avec les professionnels de santé. De telles relations sont souvent régies par les lois locales et internationales relatives à l'anti-corruption. Ce Manuel a été conçu pour vous guider quant au respect des lois dans les domaines où il existe un risque élevé de corruption.

Comment bioMérieux empêche-il la corruption et le trafic d'influence ?

bioMérieux s'engage à mener ses activités sans l'influence déloyale de la corruption. Les pots-de-vin et tout autre cadeau ou paiements illégaux, direct ou indirect, sont interdits dans notre Code de Bonne Conduite. bioMérieux a adopté ce Manuel pour donner aux salariés des orientations concrètes en vue de se conformer à cette interdiction. Il incombe à chaque salarié de lire, comprendre et respecter ce Manuel.

Le Programme de Prévention de la Corruption de bioMérieux comprend :

- des politiques et procédures, dont ce Manuel.
- des formations régulières sur les principes de la lutte contre la corruption et le trafic d'influence.
- une évaluation périodique des risques de corruption et le trafic d'influence.
- des plans d'action mondiaux et locaux visant à atténuer les risques.
- un programme de vérification approfondie en vue de l'évaluation et du suivi des tiers.
- la création d'équipes de conformité locales (ECL) au sein de chaque site/filiale ou cluster, chargées de mettre en œuvre les politiques et procédures à l'échelle locale.
- le système d'alerte EthicsLine pour le signalement de problèmes, accessible aux parties internes et externes.
- l'évaluation des risques de corruption et le trafic d'influence par l'Audit interne.

Le Programme de Prévention de la Corruption est géré par le Service Éthique & Conformité. Ce Programme est examiné périodiquement par le Comité Conformité (Compliance Committee), composé de membres de la direction. Par ailleurs, les risques de corruption et les mesures d'atténuation y afférentes sont régulièrement présentés à la direction générale et au conseil d'administration.

Où dois-je m'adresser si j'ai des questions ?

Par la lecture et la compréhension de ce Manuel, vous apprendrez à reconnaître certaines situations qui présentent des risques de corruption et vous saurez comment les gérer. Cependant, toutes les situations que vous pouvez rencontrer au travail ne sont pas évoquées. Si une situation qui semble poser un risque se présente à vous et que vous ne savez pas comment l'appréhender, vous devez demander conseil. Ce soutien est disponible auprès de vos supérieurs, du Service Éthique et Conformité, et du Service Juridique. Vous pouvez contacter le Service Éthique & Conformité par email à l'adresse Compliance_Officer@biomerieux.com. Vos questions ou vos préoccupations resteront confidentielles dans la mesure du possible et donneront lieu à une réponse rapide et appropriée.

Quels sont les risques ?

Ces politiques sont destinées à vous protéger ainsi que l'entreprise. Toute violation des lois anti-corruption peut entraîner des sanctions civiles et pénales sévères pour bioMérieux, ses salariés et ses partenaires commerciaux. Dans certains pays, des individus ont reçu des amendes, ont été détenus et emprisonnés pour avoir violé des lois anti-corruption. Les gouvernements peuvent condamner les entreprises qui se livrent à la corruption à payer des amendes colossales, à restituer les bénéfices, ou à être exclues des marchés publics pendant de nombreuses années.

Il est important de garder à l'esprit que bioMérieux, ses salariés et ses partenaires sont assujettis aux lois anti-corruption internationales, même s'il n'existe pas parfois de loi en matière de lutte contre la corruption ou le trafic d'influence à l'échelle locale. La loi américaine *Foreign Corrupt Practices Act* (FCPA), la loi française Sapin II et la loi britannique *UK Bribery Act* (UKBA) ont une portée transnationale qui autorise les services anti-corruption de ces pays à enquêter sur et poursuivre des sociétés multinationales et individus ayant mené des activités de corruption aux quatre coins du monde. Les amendes sanctionnant ce type d'infraction ont atteint des centaines de millions d'euros.

Mise en pratique du Manuel de Prévention de la Corruption

Qui doit tenir compte de ce Manuel ?

Ce Manuel n'est pas simplement des mots sur un papier : il doit guider vos actions en tant que représentant de bioMérieux, surtout si, dans le contexte de vos activités chez bioMérieux, vous avez des relations avec des tiers. Les politiques de ce manuel s'appliquent aux salariés et mandataires sociaux de chaque filiale et chaque entreprise affiliée à bioMérieux. Chaque filiale peut choisir d'adopter d'autres politiques ou procédures relatives à la lutte contre la corruption, tant qu'elles n'entrent pas en conflit avec ce manuel ni n'en limitent la portée des dispositions, et après avoir obtenu l'approbation du Responsable Éthique & Conformité Régional. Des copies de ces politiques et procédures doivent être envoyées au Service Éthique & Conformité à l'adresse : Compliance_Officer@biomerieux.com.

En tant qu'entreprise multinationale, les lois de plusieurs pays s'appliquent très souvent à une même situation. Une pratique courante voire même légale dans un certain pays peut néanmoins violer les lois internationales.

Suivez toujours le Manuel dans de telles situations.

Quelles sont les conséquences de la non-conformité ?

En tant que salarié ou dirigeant de bioMérieux, vous êtes tenu de strictement respecter ce Manuel. Tout salarié qui viole ce manuel ou tolère une telle violation peut faire l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement, des sanctions pénales et civiles pouvant être encourues par un individu en vertu des lois anti-corruption.

Qu'advient-il si mon directeur me demande d'agir en violation de ce Manuel ?

Aucun salarié ne peut être sanctionné ou subir des représailles de la part d'un autre salarié de bioMérieux pour avoir refusé de s'engager dans des activités de corruption, même si un tel refus entraîne une perte d'activité. **Vous devez respecter la loi.** Dans la mesure du possible, discutez d'abord de vos préoccupations avec votre Responsable. Cependant, n'hésitez pas à demander conseil à votre équipe juridique ou au Service Éthique & Conformité.

Soyez conscient des restrictions imposées par les types de lois suivants :

- Les lois régissant les interactions avec les professionnels de santé
- Les lois sur la commercialisation des soins de santé
- Le droit de la concurrence qui interdit les comportements inappropriés restreignant ou visant à restreindre la concurrence loyale
- Les réglementations régissant les acquisitions ou les marchés publics.

Que faire si les lois de mon pays sont différentes des instructions de ce Manuel ?

Ne jamais enfreindre la loi. Il peut y avoir des cas où les instructions de ce manuel diffèrent des normes fixées par les lois, des codes de l'industrie ou des coutumes d'un pays donné. Par exemple, lorsque les réglementations locales relatives aux marchés publics s'appliquent, elles peuvent être beaucoup plus rigides que les normes dans ce Manuel. C'est également le cas dans certains pays qui ont adopté des lois spécifiques couvrant les professionnels de santé. Dans les cas où les lois locales exigent un niveau ou des normes plus élevées, il faut respecter les lois locales. Si, en revanche, ce manuel fournit une norme plus élevée, conformez-vous au Manuel. Par exemple, vous devez suivre les conseils de ce Manuel concernant le don de cadeaux, même si dans une culture ou un pays particulier, un paiement pourrait être considéré comme une pratique commerciale acceptable. Toutefois, si suivre ce Manuel vous amenait à violer les lois du pays, vous devez suivre votre législation locale et **aviser le Service Éthique & Conformité du conflit.**

Politiques de Prévention de la Corruption

Qu'est-ce qu'un pot-de-vin ?

Chez bioMérieux, nous considérons comme "pot-de-vin" **tout bien de valeur donné directement ou indirectement dans le but d'influencer irrégulièrement ou illégalement une décision d'affaires, ou de donner à bioMérieux un avantage injuste.**

Les règles de certains pays en matière de corruption et de trafic d'influence interdisent tout paiement frauduleux à quiconque, y compris aux agents gouvernementaux et aux clients. La plupart des lois anti-corruption locales ne fixent pas de montant minimum pour qualifier un acte de corruption ; l'intention d'obtenir un avantage de manière illégale suffit.

Un paiement indu peut prendre diverses formes : s'il est souvent question de paiement en liquide (parfois sous couvert de « frais de consultation » ou « commissions » versés par le biais d'intermédiaires), il peut s'agir du paiement de frais de déplacement ou de cadeaux onéreux.

Quelle est la politique de bioMérieux ?

Vous devez mener vos affaires sans vous laisser influencer par la corruption. Aucun paiement indu ne doit jamais être effectué, directement ou indirectement. Un *paiement indu*, c'est *offrir un bien de valeur dans le but d'influencer injustement et illégalement* une interaction commerciale (ou qui pourrait être perçu comme tel). Comme exemples de paiements indus, citons les pots-de-vin, les divertissements ou les dons effectués envers un représentant du gouvernement, un client ou tout autre tiers au profit personnel de ces personnes.

Qu'est-ce que cela signifie ?

Ne donnez jamais, ni ne promettez ni n'offrez de bien de valeur dans le but d'obtenir un avantage indu ou illégal, et n'autorisez jamais quiconque à faire de telles choses au nom de l'entreprise.

Si un commercial offre ou promet un cadeau que le destinataire refuse, cela constitue-t-il de la corruption ?

Oui. Les lois anti-corruption vous interdisent **d'offrir, de promettre, de payer, et de donner** des pots-de-vin, ainsi que **d'approuver ou de recommander à d'autres** de prendre de telles mesures. Il est même illégal de **coopérer** avec quelqu'un que vous avez des raisons de soupçonner d'être impliqué dans des activités de corruption. **Il faut toujours tenir compte des « [signaux d'alarme](#) » : les signes qui peuvent indiquer la corruption.**

Qui est considéré comme un « représentant gouvernemental » et pourquoi est-ce important ?

Les représentants gouvernementaux peuvent être des **ministres, des secrétaires, des agents, des législateurs, des juges, des élus, des candidats, tout fonctionnaire ou agent d'une organisation publique internationale ou les employés du gouvernement ou d'entités appartenant au gouvernement**. Dans certains pays où de nombreux biens et services sont contrôlés par le gouvernement, tout salarié d'un tel organisme est considéré comme un représentant du gouvernement. Par exemple, les médecins et les salariés de l'hôpital sont considérés comme des représentants du gouvernement si l'hôpital est détenu ou contrôlé par le gouvernement. Les lois anti-corruption du monde entier interdisent strictement la corruption des représentants gouvernementaux. Par conséquent, il convient d'être particulièrement vigilant dans ses relations avec des représentants gouvernementaux afin d'éviter tout semblant d'écart de conduite.

Qu'en est-il des paiements (dits « Paiements de Facilités ») destinés à accélérer l'approbation d'un permis ou d'une autre décision du gouvernement ? S'agit-il de pots-de-vin ?

Même si bioMérieux a légalement le droit d'intervenir auprès d'une autorité gouvernementale, le paiement d'un pot-de-vin pour obtenir cette action est illégal. Des pots-de-vin ne doivent pas être payés **pour rapporter des affaires, garder les affaires existantes, obtenir des licences ou des autorisations réglementaires, éviter les actions négatives du gouvernement, éviter les droits ou frais de douane, réduire les impôts, bloquer les offres des concurrents**, ou obtenir par tout autre moyen un avantage indu. Si vous souhaitez savoir si un paiement est illégal ou non, contactez le Service Éthique & Conformité.

Qu'en est-il si un représentant gouvernemental exige un paiement ?

Vous devez refuser. Les lois anti-corruption s'appliquent à la fois au donneur et au bénéficiaire d'un paiement : le fait que ce soit le bénéficiaire qui demande le pot-de-vin ne constitue pas une excuse valable. **Aucun salarié ne peut être sanctionné ou subir des représailles de la part d'un autre salarié de bioMérieux pour avoir refusé de s'engager dans des activités de corruption, même si un tel refus entraîne une perte d'activité.**

Quels genres de paiements envers le gouvernement sont autorisés ?

Les lois anti-corruption interdisent les paiements frauduleux à des représentants gouvernementaux pour leur bénéfice personnel. Elles n'interdisent pas les paiements raisonnables pour un objectif commercial légitime et légal. Par exemple :

- **Les paiements gouvernementaux courants** : Les impôts et frais publiés pour divers services gouvernementaux, tels que les permis, les licences ou les visas, sont autorisés et se produisent au cours des relations normales avec le gouvernement. **Cependant, évitez de faire des paiements supérieurs aux frais publiés du gouvernement. Aucun de ces paiements ne peut être donné à un représentant du gouvernement pour son usage personnel. Demandez toujours un reçu.**
- **Les dépenses d'affaires légales et valables** : Toute dépense doit être raisonnable pour atteindre un objectif commercial légal et valable. Par exemple, les frais qui sont directement liés à l'exécution d'un contrat approuvé et clairement défini sont généralement acceptables. La dépense doit être, dans chaque situation :
 - **Nécessaire pour atteindre un objectif commercial approprié.** Souvenez-vous que les paiements destinés à influencer un représentant gouvernemental afin qu'il tire parti de sa position pour obtenir ou conserver un contrat ne sont pas appropriés.
 - **Raisonné selon les circonstances.** La différence extrême du niveau de vie dans les différentes régions du monde peut créer des situations dans lesquelles des dépenses relativement modestes dans un pays pourront être des incitations inappropriées dans un autre pays.
 - **Étayée par une documentation appropriée et approuvée à l'avance.** Il est nécessaire de toujours garder des dossiers exacts, des enregistrements clairs qui définissent l'objet, le montant et le destinataire de tout paiement.
 - **En conformité avec les instructions de ce Manuel.** Certains types de paiements, tels que les frais de déplacement et de repas sont spécifiquement traités dans d'autres sections.
 - **Dans le respect des procédures et des normes locales.**

En Europe et aux États-Unis, de nombreuses interactions doivent être enregistrées et divulguées publiquement dès lors que quelque chose est offert à un PS, y compris les repas, les déplacements, les frais de consultation, etc.

Travailler avec des professionnels de santé

Pourquoi devons-nous interagir avec les professionnels de santé ?

Le but ultime des interactions de bioMérieux avec les professionnels de santé (PS) est d'améliorer la qualité des soins pour les patients et d'améliorer la santé publique. Vous ne devez jamais offrir ou donner quelque chose à un PS avec l'intention d'influencer indûment le PS à prescrire, à recommander, à acheter ou à fournir nos produits.

Existe-t-il des lois régissant les interactions avec les professionnels de santé ?

De nombreux gouvernements réglementent fortement la façon dont les produits médicaux peuvent être commercialisés et promus auprès des professionnels et organismes de santé. Les règles entourant les paiements aux PS varient considérablement d'un pays à un autre. D'autre part, rappelez-vous que dans certains pays où les hôpitaux sont principalement détenus ou contrôlés par le gouvernement, les salariés de l'hôpital peuvent être considérés comme des représentants du gouvernement et les lois anti-corruption s'appliquent.

Qu'en est-il des codes de conduite dans le domaine de l'industrie ?

Les associations professionnelles comme MedTech, AdvaMed, ou encore Mecomed, ont établi des codes de conduite pour leurs membres, qui définissent des normes éthiques et des règles équitables au sein du secteur. Si vous êtes impliqué dans les ventes, le marketing, la promotion de produits ou la relation avec les professionnels de santé, vous devez vous familiariser avec ces codes. Pour obtenir des conseils, demandez à [votre équipe de conformité locale](#). Vous pouvez trouver quelques-uns des codes de l'industrie en suivant ce [lien](#).

Lors de vos interactions avec les PS, vous devez suivre les instructions de ce manuel, ainsi que toute autre restriction figurant dans les lois et les codes de conduite du secteur.

Cadeaux, hospitalité, divertissement et voyages

Offrir des cadeaux, des repas, un hébergement, un divertissement ou un voyage à un tiers est interdit dès lors que c'est excessif, déraisonnable, ou sans objectif commercial légitime. Ces articles ne doivent JAMAIS être offerts ni fournis dans le but d'influencer indûment les décisions d'affaires.

Si vous êtes **directeur**, vous devez être au courant de tout cadeau, divertissement, geste d'hospitalité ou frais de voyage fournis par votre équipe. Par exemple, vous devez savoir à qui votre personnel offre des cadeaux et quels sont ces dons. Vous ne pouvez pas simplement approuver un budget et laisser votre personnel décider qui obtient quoi.

N'oubliez pas : les marchés publics sont particulièrement sensibles. Rien ne doit être offert sans l'autorisation expresse du Service Juridique.

Posez-vous la question :

Si l'information du don, de l'hospitalité ou du divertissement apparaissait à la une d'un journal, serait-ce susceptible d'embarrasser bioMérieux ou le destinataire ?

Si oui, ne lui offrez pas.

Remarque sur les conflits d'intérêts :

Recevoir des cadeaux, des pourboires, des frais, des commissions ou des paiements peut parfois présenter un conflit d'intérêts pour les salariés de bioMérieux. Ce sujet est traité dans la Politique relative aux Conflits d'Intérêts. Si quelque chose que vous recevez de la part d'un fournisseur, d'un client ou de tout autre partenaire, pouvait vous empêcher de prendre une décision d'affaires juste et impartiale, alors vous êtes dans la situation du conflit d'intérêts. Il faut même éviter toute apparence de conflit d'intérêts chaque fois que cela est possible. Si vous êtes dans une telle situation, vous devez en discuter avec votre directeur ou contacter le Service Éthique & Conformité pour obtenir des conseils.

Voyages, hébergements, divertissements et repas

Dans certaines circonstances, il peut être autorisé de payer les frais raisonnables de déplacement, d'hébergement et de repas de tiers tant qu'il y a un objectif commercial légitime. Dans de telles circonstances, gardez à l'esprit que :



- De tels coûts doivent être **modestes, raisonnables et rares** pour autant que cela concerne un bénéficiaire particulier.
- **Traitez les participants comme vous traitez vos collègues** en ce qui concerne les types de billets d'avion, de restaurants et d'hôtels que vous payez, dans le respect de la Politique mondiale relative aux voyages de bioMérieux, les codes professionnels et toute autre procédure locale en vigueur.
- La **distance et la durée du voyage doivent être justifiées** par de bonnes raisons commerciales.
- Ne jamais fournir de **divertissement** aux participants d'une réunion d'affaires ou d'un événement, **à moins que ce soit approprié et clairement en relation avec l'objectif commercial**. Les règles sont très strictes s'agissant des représentants gouvernementaux : bioMérieux n'est pas autorisé à payer des sorties de golf, des excursions vers des destinations touristiques, etc., même si c'est pour parler affaires, si le but premier de l'événement est simplement « le tissage de liens » ou « le renforcement des relations ». Les codes professionnels interdisent généralement le paiement de divertissements en faveur des professionnels de santé.
- **Ne jamais payer les frais d'un membre de la famille** d'un tiers.
- Payer un repas aura l'apparence d'un « paiement corrompu » si la valeur du repas est élevée par rapport à la position de l'autre partie et le niveau de vie du pays. La **valeur du repas doit être raisonnable et appropriée à la circonstance** de manière à ce que ni le bénéficiaire ni d'autres ne puissent l'assimiler à un pot-de-vin. Chaque pays doit fixer des limites locales (validées par le Service Éthique & Conformité) applicables aux tiers, avec des plafonds spécifiques pour les professionnels de santé et les représentants gouvernementaux.
- **Tout paiement doit être enregistré avec exactitude et transparence** dans les livres de la Société, en notant bien le nom des participants, le montant dépensé par personne et le nombre de personnes ayant participé. Dans certains pays, les nom et fonction de chaque professionnel de santé qui participe à l'événement doivent être enregistrés et communiqués publiquement.
- Le **paiement doit être fait directement auprès du fournisseur**, tel que l'agence de voyage privilégiée par bioMérieux ou le restaurant, dans la mesure du possible. Dans tous les cas, de telles dépenses doivent être justifiées par des reçus clairs et détaillés.
- Tout écart à ces règles doit être ponctuel, en présence de circonstances exceptionnelles, et être préalablement approuvé par le Service Éthique & Conformité.



Les lois à propos de voyage, de l'hébergement et des repas payés à des professionnels de santé varient d'un pays à un autre et sont généralement très strictes, donc vous devez être sûr de connaître quelle réglementation locale et quel code de conduite industriel s'appliquent à vous. Vous pouvez en trouver quelques-uns en suivant [ce lien](#). Demandez à votre équipe juridique, à votre équipe de conformité locale ou au Service Éthique & Conformité si vous avez besoin de plus de conseils.

Cadeaux

Tout cadeau ou toute faveur offert ou fourni à des tiers doit respecter les conditions suivantes :



- Il ne doit pas être offert pour obtenir un avantage indu ou une action d'influence, mais **seulement comme témoignage d'estime ou de reconnaissance**.
- **Ce don doit être autorisé par les lois locales et le code de déontologie de l'industrie.**
- **Le don doit être coutumier et raisonnable en vue des circonstances dans le pays où il est offert.** La valeur du cadeau doit être adaptée au niveau de vie et aux coutumes locales acceptées dans le pays où il est effectué, de sorte que ni le bénéficiaire ni d'autres personnes ne pourraient l'interpréter comme étant un pot-de-vin. Chaque filiale doit avoir sa propre limite qui est validée par le Service Éthique & Conformité et adaptée au niveau de vie local et aux lois locales.
- **Ne donnez JAMAIS de dons en espèces (ou d'équivalents, tels que les cartes cadeaux), même s'il s'agit d'une coutume locale.**
- **Ne donnez pas de cadeaux aux membres de la famille ou à des amis d'un tiers,** avec l'intention d'influencer indirectement le tiers.
- **Enregistrez clairement et en toute transparence tous les cadeaux effectués** dans les comptes de l'entreprise, en indiquant les montants dépensés par personne.
- Apposer un logo de l'entreprise sur un cadeau qui serait normalement inadmissible ne le rend pas pour autant admissible.
- **Les cadeaux doivent être préalablement approuvés par votre équipe de conformité locale. Les cadeaux aux représentants gouvernementaux et aux professionnels de santé doivent être préalablement approuvés par le Service Éthique & Conformité.**

Les cadeaux suivants
NE sont PAS autorisés :

- L'argent liquide ou les cartes-cadeaux
- Les bijoux
- Les vêtements
- Les sacs à main
- Tout autre objet luxueux.

De même que pour les voyages, les hébergements et les repas, les règles entourant les cadeaux aux **professionnels de santé** varient et, dans de nombreux cas, ceux-ci sont interdits. Vérifiez toujours les règles locales, dont certaines sont accessibles en suivant [ce lien](#).

Contributions : Politique & Caritative



Pourquoi devons-nous interdire les contributions des entreprises aux campagnes politiques ?

bioMérieux reconnaît qu'il appartient à une communauté et encourage ceux de ses salariés qui le souhaitent à participer à des activités politiques (ainsi que des activités culturelles, humanitaires ou sportives). Cet engagement doit être en dehors des heures de travail et ne doit pas impliquer bioMérieux de quelque manière que ce soit.

La politique de bioMérieux est de ne pas soutenir directement (par des cotisations) ou indirectement (par l'achat ou la fourniture de biens ou de services) les activités politiques locales, nationales ou internationales.

Qu'est-ce qu'un don caritatif ? ou un parrainage non commercial ?

Une contribution caritative consiste en la fourniture d'argent, de matériel, de produits ou de tout autre don en nature exclusivement à des fins caritatives ou philanthropiques et/ou pour servir une cause caritative ou philanthropique, sans viser à en retirer des avantages directs pour bioMérieux.

Le parrainage non commercial couvre des activités offrant à bioMérieux des opportunités publicitaires/promotionnelles ou d'autres avantages en échange du parrainage apporté à une organisation (généralement à but non lucratif) à des fins caritatives ou philanthropiques.

Ces activités n'incluent pas les subventions de recherche ou de formation et le parrainage commercial (tels qu'un stand sur un salon), pour lesquels des procédures de validation spécifiques existent. Plus d'informations sont disponibles en suivant [ce lien](#).

Quelles sont les règles applicables aux contributions caritatives et aux parrainages non commerciaux ?

bioMérieux est engagée dans la communauté et soutient souvent des causes nobles, en contribuant par des dons monétaires, des produits et des services. Nous encourageons également la générosité de nos salariés s'ils souhaitent contribuer à des activités caritatives. Ces dons reflètent nos valeurs, et sont effectués sans aucun espoir de traitement favorable de la part du destinataire en retour. **bioMérieux ne fait jamais de contribution en échange d'une faveur pour l'entreprise, même si le bénéficiaire est une organisation caritative légitime.**

Parfois, même des dons authentiques et sincères peuvent être mal interprétés, car on peut y voir une tentative d'obtenir la faveur d'un partenaire d'affaires. Par exemple, le financement d'une organisation caritative tenant à cœur à un représentant d'un hôpital tout en négociant un contrat avec cette même personne, peut donner l'apparence de corruption et doit être évité, même si le don ne visait pas à susciter sa faveur.

Pour réduire le risque de corruption ou même d'apparence de corruption, veuillez suivre les règles suivantes :

1. Ne donnez jamais ni ne promettez de faire un don à une cause, que ce soit personnellement ou au nom de bioMérieux, avec l'intention d'obtenir un avantage commercial pour bioMérieux.
2. Toutes les négociations commerciales doivent être complètement distinctes des discussions sur les dons caritatifs.
3. Évitez de faire une contribution ou un parrainage à une organisation caritative associée à un partenaire commercial actuel ou potentiel qui peut être en mesure d'influencer une opération commerciale.
4. Les dons caritatifs / parrainages non commerciaux doivent être versés directement à l'organisation caritative / à but non lucratif et non à des individus ou à des organisations à but lucratif. De manière générale, ces organisations doivent avoir le statut d'organismes à but non lucratif exonérés d'impôt dans les pays où elles opèrent.
5. Vérifiez toujours la légitimité d'un organisme avant de verser les fonds, en vérifiant les inscriptions publiques et en effectuant des recherches sur Internet auprès de sites de surveillance fiables des organismes caritatifs, tels que www.charitynavigator.org.
6. Les dons doivent être enregistrés précisément et de manière transparente sur le compte prévu à cet effet dans les livres de la Société. Un « formulaire de don d'œuvre » justifiant le don doit être conservé.
7. Vérifiez toujours vos directives locales sur les dons aux organisations caritatives et les parrainages non commerciaux. Certains gouvernements et associations professionnelles peuvent avoir des règles plus strictes à ce sujet.
8. Gardez à l'esprit que les dons faits à la demande de professionnels de santé ou de représentants ou organismes gouvernementaux nécessitent un examen particulier pour éviter d'enfreindre les lois. Par ailleurs, les dons à des organismes de santé sont interdits par les codes professionnels dans certaines régions, sauf circonstances exceptionnelles.
9. Respectez les procédures de validation applicables aux dons caritatifs / parrainages non commerciaux, qui sont consultables en suivant [ce lien](#).

Comptabilité et Tenue des Documents



Faire un enregistrement faux ou mensonger peut mener à des poursuites pénales.

Comment la comptabilité et la tenue des documents sont-ils liés à la conformité ?

Avoir des archives correctes est une composante essentielle de la conformité, et les lois fiscales et lois anti-corruption l'exigent. Cela permet à la Société (1) d'identifier les situations qui peuvent être source de préoccupation et de s'assurer que les procédures appropriées sont suivies et (2) de défendre nos actions en cas de contestation par les autorités concernées.

Que devons-nous faire ?

Suivre les procédures de contrôle financier de l'entreprise, dont le Manuel sur les contrôles internes.

Voici quelques exemples de règles :

- Documentez précisément et complètement toute transaction.
- Vérifiez que vous avez pris les mesures nécessaires pour le respect des politiques internes, le cas échéant, telles que l'obtention des autorisations appropriées ou la vérification préalable.
- Ne créez jamais de comptes non enregistrés.
- Ne faites jamais d'inscriptions fausses, trompeuses ou mensongères.
- N'approuvez ou n'effectuez jamais un paiement avec l'intention, le but ou la certitude que tout ou partie du paiement sera utilisé à des fins non déclarées dans les pièces justificatives.
- Conservez et archivez les dossiers de l'entreprise conformément à nos politiques internes, aux lois fiscales et aux autres lois et règlements applicables.

Posez-vous la question :

Est-ce qu'une personne indépendante pourrait comprendre ce qu'était la transaction, qui a reçu le paiement ou qui a bénéficié de la transaction, et pourquoi ?

Méfiez-vous de et évitez toute opération susceptible de constituer un acte de corruption.

Reconnaître les signaux d'alarme



Quels sont les « signaux d'alarme » permettant de soupçonner une corruption ou un trafic d'influence ?

Si vous soupçonnez un cas de corruption ou de trafic d'influence, avertissez le Service Éthique & Conformité afin de déterminer l'action la plus appropriée. D'autres signaux d'alarme sont décrits dans la section sur les tiers.

Ci-dessous quelques exemples de signaux d'alarme :

- **Modes de paiement inhabituels ou arrangements financiers.** Par exemple, vous devez faire preuve d'une extrême prudence si on vous demande de faire des versements sur un compte bancaire dans un pays autre que celui où ont été effectués les services et autre que le pays du destinataire : c'est ce qu'on appelle parfois des paiements « off-shore ».
- **Manque de transparence ou de documentation pour les dépenses ou les enregistrements de comptes.** Par exemple, s'il manque une facture ou si des frais de déplacement pour des clients gouvernementaux sont excessifs ou ne sont pas étayés par la documentation, il faut examiner la situation plus en profondeur.
- **Remises accordées aux distributeurs qui semblent trop élevées.** Par exemple, des remises excessives susceptibles de créer une « caisse noire » dont les fonds sont redirigés vers des clients ou d'autres décideurs.
- **Le paiement d'une dépense pour le gouvernement est fait à un individu.**
- **Les paiements en liquide** (par opposition aux paiements électroniques ou aux paiements par chèque d'entreprise). Les paiements en liquide doivent être exceptionnels et faire l'objet d'un contrôle strict conformément aux procédures financières applicables, telles que le Manuel sur les contrôles internes.
- **Un paiement pour une entité qui appartient à ou qui est influencée par un représentant du gouvernement.** Par exemple, un paiement pour une œuvre caritative fondée par un client gouvernemental peut signaler une corruption.
- **Les paiements pour les dépenses de conjoints de clients ou de représentants du gouvernement.**
- **Les cadeaux ou autres paiements accordés à des parties engagées dans un processus d'offre concurrente ou de négociation d'un contrat, ou cadeaux ou autres paiements reçus de ces dernières.**
- **Tout cadeau ou autre paiement qui semble excessif ou en violation de la politique de la Société.**
- **Une demande de paiement pour un tiers autre que les parties fournissant des marchandises ou des services à bioMérieux.**
- **Et toute autre suspicion de violation de ce Manuel ou du Manuel sur les contrôles internes.**

Sélection et suivi des tiers à haut risque



Qu'en est-il de la collaboration avec des tiers ?

Les tiers jouent souvent un rôle fondamental dans les affaires de bioMérieux dans divers pays en identifiant les opportunités locales, en développant les relations locales et en conseillant sur les coutumes locales. Toutefois, elles peuvent aussi poser un risque de corruption significatif. Les individus et les sociétés font souvent l'objet de sanctions civiles et pénales à cause d'écarts de conduite de leurs représentants, tels que des agents, des consultants ou des distributeurs. C'est pourquoi nous devons nous assurer de traiter uniquement avec des tiers qui travaillent selon la même éthique et les mêmes principes légaux que nous. **Les tiers ne devraient jamais être autorisés à exécuter des actions pour le compte de bioMérieux qui seraient illégales ou contraires à l'éthique si elles étaient exécutées par nos propres salariés.**

Quels tiers présentent un risque élevé en matière de corruption ?

Voici quelques exemples de tiers à haut risque :

- Distributeurs de produits bioMérieux.
- Consultants ou agents commerciaux, ou autres entités qui représentent bioMérieux auprès des clients ou du gouvernement.
- Tiers partiellement ou entièrement chargés d'obtenir des contrats publics ou d'influencer les actions du gouvernement.
- Personnes payées à titre individuel ou en tant qu'entités unipersonnelles.
- Tiers payants ne fournissant/recevant pas directement des biens et services à/de bioMérieux, mais effectuant/recevant des paiements à/de bioMérieux.
- Dans les pays où le risque de corruption est élevé, autres professionnels tels que les agences de voyage, les organisateurs d'événements, les cabinets de consultants, les transitaires, les gestionnaires d'entrepôts, les courtiers en douanes, les maîtres d'œuvre, ou encore les responsables de l'entretien des installations.

Avant de traiter avec un tiers à haut risque, il convient de suivre les instructions énoncées dans la Procédure [000254 d'approbation des tiers à haut risque](#).

Que devons-nous faire pour en réduire les risques ?

Connaître vos partenaires commerciaux

Puisqu'il y a un risque sérieux que nous soyons responsables des actions de nos tiers, nous devons suivre certaines règles afin de nous assurer que **nous savons qui nous représente sur le marché.**

Avant de traiter avec un nouveau tiers à haut risque, vous devez **suivre la Procédure d'approbation des tiers (000254) ou la Procédure de gestion des distributeurs (000236).** Préalablement à la soumission des Formulaires d'approbation d'un tiers ou d'un distributeur, vous devez impérativement **effectuer une vérification méticuleuse** de sa réputation commerciale et de ses relations avec les représentants gouvernementaux afin de vous assurer que :

*La Procédure
de gestion des distributeurs
(LLDC 000236)
établit des exigences
supplémentaires relatives à la
sélection, l'établissement de
contrats, et la gestion des sociétés
tierces qui sont impliquées dans le
marketing et la vente de produits
ou de services bioMérieux.*

1. Le tiers a une réputation éthique établie et certifiée qu'il respectera les lois anti-corruption dans le cadre de son partenariat avec bioMérieux.
2. Il y a une raison commerciale valable pour conclure la transaction ou nouer la relation avec le tiers et les approbations nécessaires sont obtenues.
3. Les modalités de paiement ont été négociées avec soin et sont commercialement raisonnables, compatibles avec les lois et adaptées aux biens ou services fournis. La relation est ou sera encadrée et régie par une documentation écrite appropriée contenant des garanties contractuelles complémentaires en cas de mauvaise conduite de la part du tiers.
4. La suite de la relation sera suivie de près, avec des formations appropriées à la fois pour le tiers et pour le salarié de bioMérieux gérant la relation. En fonction du risque, les salariés de l'entreprise responsables de la relation doivent 1) exercer, en tant que de besoin, les droits d'audit contractuels ; 2) demander les certifications de conformité annuelles du tiers.

Toute unité d'affaires qui traite avec un tiers à haut risque doit conserver un dossier détaillé des efforts de vérification méticuleuse effectués lors de l'obtention du tiers. Au minimum, ce fichier doit documenter le contrat, les résultats de la vérification des références et des sanctions, et les Formulaires d'approbation d'un tiers ou d'un distributeur dûment complétés et approuvés. Ce dossier doit être immédiatement mis à la disposition du Service Éthique & Conformité ou de l'Audit interne sur demande.

Les signaux d'alarme nécessitent une plus grande vérification

Certaines situations peuvent présenter des « signaux d'alarme » laissant soupçonner la corruption, et justifiant une vérification plus approfondie des pratiques de nos tiers. Notamment les situations où le tiers :

- Fonctionne dans un pays ou une région considérée comme ayant un risque élevé de corruption.
- Est un responsable du gouvernement ou a des liens familiaux ou professionnels étroits avec un responsable du gouvernement.
- A été recommandé ou désigné par un responsable du gouvernement ou un professionnel de santé.
- Demande à être réglé en espèces ou à l'avance ou par des paiements offshore ou toute autre modalité de paiement inhabituelle.
- Demande une commission ou autre rémunération qui est excessive par rapport à la valeur des services fournis.
- Demande le remboursement de frais anormalement élevés ou sans reçus.
- A la réputation de contourner les voies commerciales normales, en particulier dans les activités impliquant le gouvernement.
- Semble ne pas être qualifié ou être en sous-effectif.
- Insiste pour avoir le contrôle exclusif de toutes les interactions avec les responsables gouvernementaux ou liées à l'approbation du gouvernement.
- Refuse d'adhérer aux pratiques d'affaires de bioMérieux applicables aux tiers.

Lorsque l'un de ces signaux d'alerte, ou d'autres signes inquiétants, se présentent, une investigation et une enquête plus approfondies se justifient. Tout signal d'alarme identifié doit donner lieu à une vérification complémentaire (telle qu'un entretien avec le tiers ou la sélection d'un fournisseur spécialisé dans les vérifications approfondies), des garanties contractuelles supplémentaires, de la formation et / ou d'autres mesures correctives appropriées. Quand un signal d'alarme est présent, il faut l'approbation du Service Éthique & Conformité.

Lorsque les problèmes ne peuvent être résolus de manière appropriée au moyen d'enquêtes et de surveillance supplémentaires, le tiers ne doit pas être utilisé. Veuillez demander conseil au Service Éthique & Conformité si vous avez des préoccupations ou des questions.

Il faut un contrat écrit pour tout tiers à haut risque

Une fois qu'un tiers est correctement sélectionné selon les procédures de vérification, tous les accords avec celui-ci doivent être **formalisés par un contrat écrit**. Ce contrat doit :

- Utiliser un modèle fourni par le Service Juridique, dans la mesure du possible. Suivre la Procédure de gestion des contrats.
- Préciser les rôles de chaque partie et définir clairement la base de la rémunération.
- Exiger du tiers qu'il certifie qu'il ou elle suivra [les pratiques d'affaires applicables aux tiers de bioMérieux \(LLDC – 042022\)](#).
- Donner à notre société un accès raisonnable aux comptes et registres du tiers et l'autorisation de les vérifier périodiquement.
- Veiller à ce que notre société ait le droit de résilier le contrat en cas de violations des lois anti-corruption.
- Exiger que le distributeur certifie la conformité continue avec les lois anti-corruption à intervalles réguliers.

Païement des tiers à haut risque

Souvenez-vous que la rémunération doit être en cohérence avec les normes de l'industrie, du pays et de l'entreprise. Tous les **païements** à des tiers doivent être **clairement et précisément documentés dans les comptes de la Société**.

Traiter avec des tiers à haut risque : résumé

1. **Vérification préalable.** Suivez la Procédure de validation des tiers. Assurez-vous que le formulaire soit complètement rempli et la recherche menée concernant le parcours du tiers. Conservez un dossier contenant toutes les vérifications.
2. **Communiquez les normes de bioMérieux.** Assurez-vous que le tiers reçoive les principes d'affaires pour les tiers et qu'il comprenne que l'adhésion aux principes constitue une condition de la relation.
3. **Évaluez les signaux d'alarme.** Vérifiez la présence de « signaux d'alarme » qui signale des relations à risque élevé. Lorsque de tels signes sont présents, il faut engager des investigations approfondies et un suivi supplémentaire avant d'entrer dans une relation contractuelle ou de poursuivre une relation existante.
4. **Approbation.** Obtenez les approbations éventuelles requises pour la relation, en fonction de ce Manuel et des procédures locales.
5. **Protections contractuelles.** Documentez la relation au moyen d'un accord écrit comportant les dispositions requises.
6. **Surveillance.** Continuez à surveiller tout signal d'alarme qui se présenterait dans la relation.

Processus d'acquisition et de fusion

Quels sont les risques en matière de fusions, d'acquisitions et joint-ventures ?

bioMérieux pourrait être jugée responsable de délits de corruption ou de trafic d'influence commis par des entreprises qu'elle acquiert. Si l'entreprise en vue n'est pas examinée soigneusement, il pourrait s'ensuivre une responsabilité civile ou pénale, ou la perte de contrats pour bioMérieux.

Comment peut-on réduire le risque ?

Si vous préparez une fusion, une acquisition ou une coentreprise, assurez-vous d'effectuer une vérification méticuleuse vis-à-vis de la corruption. Travaillez en relation avec les Services Juridique et Éthique & Conformité afin de vous assurer que toutes les procédures appropriées sont suivies avant d'investir ou de signer un accord de coentreprise avec une entité commerciale extérieure à bioMérieux. Une fois l'acquisition effectuée, collaborez avec le Service Éthique & Conformité en vue de l'intégration de la nouvelle société au Programme d'éthique et de conformité de bioMérieux.

Exprimer vos doutes



Pourquoi dois-je exprimer mes doutes ?

Une culture de conformité est essentielle pour qu'un programme de conformité soit solide et efficace. Sans une telle culture, les délits ne seront ni signalés ni corrigés. Nous comptons sur vous pour nous aider à maintenir le meilleur programme de conformité anti-corruption possible. Vous êtes « sur le terrain » et dans la meilleure position pour empêcher des actions qui sont contraires aux lois ou aux politiques. En exprimant vos questions et vos doutes quand un problème potentiel survient, nous pouvons nous assurer de rectifier tout délit qui pourrait faire du tort à l'entreprise.

Comment signaler une interrogation ?

Si vous rencontrez des « signaux d'alarme » laissant soupçonner un paiement frauduleux ou constatez des problèmes apparentés, informez-en le Service Éthique & Conformité à l'adresse : Compliance_Officer@biomerieux.com ou signalez les problèmes via l'EthicsLine de la Société. Plus d'informations sur l'EthicsLine sont disponibles en suivant ce [lien](#) pour les parties internes ou ce [lien](#) pour les parties externes.

Que devient mon rapport ?

Chaque fois que cela est nécessaire, l'entreprise va mener une enquête rapide et approfondie, qui pourra comprendre des entretiens avec vous et d'autres témoins, la collecte et l'examen des documents pertinents et la consultation d'un conseiller externe. Votre rapport sera maintenu confidentiel dans la mesure où les lois le permettent.

bioMérieux ne permettra ni ne tolérera aucune menace ni aucune forme de représailles contre un salarié pour avoir établi un rapport en toute bonne foi, pour avoir refusé de violer la loi ou pour avoir participé à une investigation sur le sujet.

Marche à suivre dans le cadre de la prévention de la corruption



TOUJOURS agir avec honnêteté et intégrité en suivant les principes de bioMérieux.



TOUJOURS se rappeler que les « représentants officiels du gouvernement » peuvent être des ministres, des secrétaires, des agents de l'administration, des législateurs, des juges, des élus, des candidats, tout fonctionnaire ou agent d'une organisation publique internationale ou des employés du gouvernement ou des entités qu'il détient. **Ceci peut inclure les médecins et tout employé d'un hôpital ou d'un laboratoire d'état.**



TOUJOURS s'assurer que les tiers (incluant les partenaires métiers, les distributeurs, les contractuels ou tout autre agent) agissant au nom de bioMérieux soient informés et se conforment aux lois anti-corruption.



TOUJOURS effectuer des contrôles continus des tiers sur les « signaux d'alerte » indiquant une violation potentielle des lois anti-corruption, et informer le Compliance Officer Régional si vous pensez que de tels « signaux d'alerte » existent.



TOUJOURS se conformer aux directives de l'Entreprise si vous voulez rembourser les voyages, les repas, ou les autres dépenses d'un représentant du gouvernement.



TOUJOURS déclarer immédiatement tout problème ou violation supposée des lois anti-corruption au Compliance Officer Régional ou, lorsque disponible, en utilisant l'EthicsLine.



TOUJOURS se conformer avec les lois applicables dans votre pays, incluant les lois concernant les paiements aux médecins, les marches et l'anti-corruption.



NE JAMAIS donner, promettre ou offrir quoi que ce soit de valeur à un représentant officiel du gouvernement.



NE JAMAIS permettre à quiconque (incluant les employés, les partenaires métier, les fournisseurs, les distributeurs, les contractuels ou tout autre agent) d'effectuer des paiements interdits au nom de bioMérieux.



NE JAMAIS accepter des cadeaux, invitations, ou tout autre avantage qui pourrait causer un conflit d'intérêt entre votre intérêt personnel et les intérêts de l'Entreprise.



NE JAMAIS engager un agent public ou discuter de la potentielle opportunité d'embauche d'un agent ou de proches d'un agent sans le consentement du Département Juridique.



NE JAMAIS organiser des événements sans un motif d'affaires légitime.



NE JAMAIS utiliser de façon abusive les ressources de l'Entreprise



NE JAMAIS faire ou promettre de faire des contributions caritatives sans suivre les procédures d'approbation de l'Entreprise.